

Saint-Benoît, le 26 août 2026

Le Proviseur

Aux parents d'élèves du Lycée Nelson
MANDELA

-code de l'éducation et notamment les articles R421-26 et R421-30 ;
- circulaire du 30 août 1985 modifiée relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement public. Établissement public local d'enseignement : mise en place des conseils d'administration et des commissions permanentes des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spéciale.

LYCEE DES METIERS DU
TERTIAIRE ET DE LA
TRANSITION NUMERIQUE

ADMINISTRATIVE, COMPTABLE,
FINANCIERE, COMMERCIALE,
INFORMATIQUE

26-27/CAB/N °10

Affaire suivie par
Laurent PAYET – Proviseur

Téléphone
0262 92 96 81

Courriel
Ce.9741233x@ac-reunion.fr

CS 51004 - 69 chemin Pinguet
97470 Saint-Benoît

Site internet
[Hptt://lycee-mandela.fr](http://lycee-mandela.fr)

**Objet : Elections des représentants des parents d'élèves au Conseil
d'Administration- Année scolaire 2026-2027**

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration pour l'année 2026-2027 auront lieu exclusivement par voie électronique du 28/09/2026 à 13h00 au 02/10/2026 à 13h00.

Pour le collège des parents d'élèves 5 sièges sont à pourvoir.

Chaque parent d'élève(s), titulaire de l'autorité parentale, ayant un ou plusieurs élèves scolarisés dans notre établissement, est électeur et éligible.

Les listes comprendront au minimum deux noms et au maximum le double des sièges à pourvoir. Les élus seront désignés dans l'ordre de présentation de la liste.

La notice d'information contenant notamment les éléments d'accès à la plateforme de vote permettant de prendre connaissance des listes de candidats, de leurs professions de foi et de voter seront transmis à vos enfants au plus tard le 25/09/2026.

Pour information, nous vous transmettons ci-après le calendrier des opérations électorales.

Vendredi 11/09/2026 minuit	Etablissement de la liste électorale, date limite d'affichage 20 jours avant scrutin
Lundi 21/09/2026 minuit	Date limite de dépôt des candidatures – 10 jours francs avant la date du scrutin A remettre au chef d'établissement déclarations de candidatures signées par les candidats et liste de candidatures en double exemplaire
Mardi 23/09/2026 minuit	Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté
Judi 24/09/2026 à 16h00	Cérémonie des clés : réunion du bureau de vote (président, secrétaire, délégués de liste) pour sceller l'urne électronique, préalable indispensable à l'ouverture du scrutin
Vendredi 25/09/2026	Date limite de transmission aux familles des informations nécessaires au vote
Du 28/09/2026 à 13h00 au 02/10/2026 à 13h00	Vote électronique
Vendredi 2 octobre 2026 à 13h30	Cérémonie de dépouillement (déverrouillage de l'urne électronique par le bureau de vote) et affichage des résultats

Contestation sur la validité des opérations électorales : dans un délai de 5 jours ouvrables après la proclamation des résultats : date limite de dépôt des demandes de contestation le 08/10/2026.

Le Proviseur,
Laurent PAYET

